



Assemblée générale

Distr. générale
31 juillet 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 65 a) de l'ordre du jour provisoire*

Promotion de la femme

Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en application des résolutions 60/229 et 61/273 de l'Assemblée générale. Sous la direction de son conseil exécutif, l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) a élaboré son cadre stratégique pour la période 2008-2011, qui étend son activité de recherche à de nouveaux domaines pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

En 2006 et 2007, l'INSTRAW a continué de travailler en collaboration avec les organismes des Nations Unies, les agences de coopération internationale, d'autres organismes internationaux, les organismes d'État, les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité entre les sexes, les instituts de recherche et de formation, les organisations de la société civile et le secteur privé. Dans le domaine des femmes, des migrations, des envois de fonds et du développement, l'INSTRAW a activement contribué aux débats intergouvernementaux sur les questions relatives aux migrations internationales et au développement, en particulier dans le cadre du Dialogue de haut niveau consacré à ce sujet et de la trente-neuvième session de la Commission de la population et du développement. L'Institut a poursuivi ses travaux de recherche sur la gouvernance démocratique et la participation des femmes à la vie politique ainsi que sur l'application à l'échelon national de la résolution 1325 (2000) et de la réforme du secteur de la sécurité. Il a fait une place accrue au renforcement durable des capacités en matière de promotion de l'égalité des sexes, en lançant notamment le premier site Web de formation dans ce domaine.

* A/62/150.



L'INSTRAW entend intensifier ses efforts pour améliorer la visibilité de son action en vue d'apporter son aide aux États Membres, aux organisations internationales, à la société civile et au secteur privé, et de mobiliser plus efficacement les contributions volontaires.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 60/229, l'Assemblée générale a prié l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, conformément à son mandat, de coordonner ses activités et de développer son programme de travail en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies s'occupant des questions relatives à l'égalité des sexes et de collaborer avec le système des Nations Unies, les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des sexes et le secteur privé. Elle a en outre prié l'Institut de participer et de contribuer activement aux débats sur les questions relatives aux migrations internationales et au développement, en particulier dans le cadre du Dialogue de haut niveau à ce sujet, et à l'examen du thème de la trente-neuvième session de la Commission de la population et du développement. Elle a également encouragé l'Institut à continuer de soutenir et de lancer des programmes de recherche et de formation sur l'intégration des sexes et d'aider les pays à favoriser et à soutenir la participation politique et le progrès économique et social des femmes.

2. Dans sa résolution 61/273 sur la situation financière de l'INSTRAW, l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à proposer, dans le rapport sur l'Institut qu'il présenterait à l'Assemblée à sa soixante-deuxième session, des solutions pour stabiliser la situation financière de l'Institut sans qu'il soit nécessaire de faire appel au budget ordinaire, conformément au Statut de l'Institut¹. Cette situation, en ce qui concerne en particulier le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies sur lequel sont financées les activités principales de l'Institut, nécessite une analyse plus poussée et de nouvelles consultations. Le Secrétaire général se propose donc de présenter un rapport distinct sur la situation financière de l'INSTRAW à l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session.

3. Le présent rapport rend compte de l'exécution du mandat énoncé dans la résolution 60/229 depuis la présentation du précédent rapport du Secrétaire général sur l'INSTRAW (A/60/372).

II. Activités menées par le Conseil exécutif de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

4. Durant la période considérée, le Conseil exécutif de l'INSTRAW a tenu ses troisième et quatrième sessions (voir les documents E/2006/80 et E/2007/79), au cours desquelles il a formulé les principes, les directives et les orientations générales qui devaient guider l'activité de l'Institut, et approuvé son programme de travail et le projet de budget, conformément à l'article III du Statut de l'Institut.

5. À sa troisième session, tenue les 18 mai et 2 novembre 2006, le Conseil exécutif² a examiné et approuvé le plan de travail et le budget opérationnel pour 2007 (INSTRAW/EB/2006/R.4/Rev.1). Il a accueilli avec satisfaction le rapport du Sous-Comité sur la stratégie de mobilisation des ressources

¹ Voir résolution 2003/57 du Conseil économique et social, annexe, art. VI, par. 1.

² Pour la période 2004-2006, les pays membres du Conseil exécutif étaient les suivants : Burkina Faso, El Salvador, Espagne (Présidente), Iran (République islamique d'), Mexique, Nigéria, Philippines, République tchèque et Roumanie, ainsi que République dominicaine, le pays hôte.

(INSTRAW/EB/2006/R.2) et a prié la Directrice d'appliquer intégralement les recommandations du Sous-Comité tendant à mieux faire connaître l'INSTRAW pour améliorer la mobilisation de fonds. À la reprise de sa troisième session, en novembre 2006, le Conseil exécutif s'est félicité de l'action menée par l'Institut, dans le cadre de son programme de travail pour 2006, pour promouvoir l'égalité des sexes et renforcer le pouvoir d'action des femmes. Il a demandé à l'Institut de lancer de nouvelles initiatives de recherche et de formation, notamment sur la violence à l'encontre des femmes, les mécanismes de gouvernance locale et l'autonomisation des femmes, et les relations entre migrations et développement; de renforcer les réseaux de recherche et de formation sur la parité des sexes dans les organismes des Nations Unies; de resserrer sa coordination avec les organismes et organes des Nations Unies; et de poursuivre ses efforts pour établir de solides alliances stratégiques avec la société civile et le secteur privé.

6. À sa quatrième session, tenue les 2 et 30 mai 2007, le Conseil exécutif³ a évalué les résultats obtenus par l'Institut dans l'application du cadre stratégique pour 2004-2007 et les difficultés qu'il avait rencontrées et a approuvé le cadre stratégique pour 2008-2011. Il a examiné le rapport de l'étude approfondie menée par l'INSTRAW (E/2007/79, annexe I) décrivant les aspects saillants des activités entreprises jusqu'alors et celles qui étaient projetées dans les domaines thématiques qui sont les siens. Le Conseil exécutif a recommandé à l'INSTRAW de prendre les mesures suivantes : redoubler d'efforts pour mieux faire connaître ses travaux et rehausser sa crédibilité; mettre au point de nouveaux matériels et instruments destinés à favoriser la prise en compte systématique des problèmes liés à la condition féminine et moderniser ceux qui existent déjà; intensifier les activités de formation en tenant compte des enseignements tirés de l'expérience et réutiliser les pratiques optimales; consolider les dispositifs institutionnels au niveau national pour exploiter les outils et manuels qu'il a élaborés; lancer de nouvelles activités touchant l'atténuation de la pauvreté, le renforcement des capacités des microentreprises, les technologies de l'information et des communications, la santé, l'éducation, le maintien de la paix, l'environnement et d'autres questions d'intérêt pour les États Membres; et poursuivre la mise en œuvre de modalités de travail novatrices afin de tirer parti de la mission qui lui a exclusivement été confiée, à savoir la recherche et la formation aux fins de la promotion de la femme.

7. À cette même session, le Conseil exécutif a prié la Directrice de l'INSTRAW de s'employer énergiquement à collecter des fonds destinés à financer le budget opérationnel proposé pour 2008, et de lui présenter un budget révisé, qui devrait être réduit de 5 %. Le Conseil a également demandé à la Directrice d'élaborer de toute urgence une stratégie de mobilisation des ressources à moyen et à long terme, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNUPI). Il a décidé d'examiner ces documents et le budget opérationnel de l'Institut pour 2008 à la reprise de sa session, le 5 septembre 2007.

³ En 2007, les pays membres du Conseil exécutif sont les suivants : Bélarus, Égypte, Espagne, Grenade, Honduras (Président), Israël, Philippines, République arabe syrienne, Slovaquie et Zimbabwe, ainsi que République dominicaine, le pays hôte.

III. Cadres stratégiques pour 2004-2007 et 2008-2011

8. Le cadre stratégique pour 2004-2007 avait été établi à la lumière du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (Beijing +5), de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de la Déclaration du Millénaire et du Document final du Sommet mondial de 2005, de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, en date du 31 octobre 2000, sur les femmes, la paix et la sécurité, des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et de sa Commission de la condition de la femme, ainsi que des décisions du Conseil exécutif de l'INSTRAW. Le programme de travail tenait également compte des ressources dont l'Institut pouvait disposer pour mener à bien les activités prévues. Le cadre stratégique de l'Institut pour la période 2004-2007 mettait en relief l'importance qu'il y a à articuler la recherche, la formation et l'échange d'informations selon un cycle permettant de passer constamment de l'analyse à l'acquisition de connaissances et à l'action, afin que les conclusions des travaux de recherche soient incorporées à la diffusion de l'information et à l'élaboration des programmes de formation et de renforcement des capacités, tout comme à la formulation des politiques.

9. Le cadre stratégique de l'INSTRAW pour la période 2008-2011, qui se fonde lui aussi sur les documents susmentionnés ainsi que sur certains aspects de la mission de l'Institut concernant l'intégration des sexes et l'autonomisation des femmes, prévoit la poursuite des activités prioritaires définies en 2004 mais en énonce également de nouvelles. Il est ainsi prévu de renforcer les programmes de recherche et de formation de l'INSTRAW dans certains domaines et de donner à l'Institut davantage de moyens en matière de gestion des connaissances de façon qu'il contribue concrètement, par ses travaux, à l'élaboration et à l'application des politiques et des programmes. L'Institut pourra ainsi répondre avec toute la flexibilité voulue aux préoccupations nouvelles touchant les politiques d'autonomisation des femmes.

10. Le cadre stratégique pour 2008-2011 tient compte de domaines nouveaux dans lesquels les travaux de l'INSTRAW peuvent être utiles. Il définit à l'intérieur des grands champs d'activité de l'ONU, tels que le développement, la sécurité et les droits de l'homme, un certain nombre de priorités thématiques :

a) Développement : i) femmes, migrations, envois de fonds et développement; et ii) objectifs du Millénaire pour le développement;

b) Paix et sécurité : application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, y compris le renforcement de la participation des femmes, sur un pied d'égalité, à tous les processus de paix, ainsi qu'à la reconstruction et à la consolidation de la paix après les conflits, la prise en compte des problèmes liés à la condition féminine et la réforme du secteur de la sécurité, et la protection des femmes et des filles dans les situations de conflit et d'après conflit;

c) Droits de l'homme : i) femmes, gouvernance et participation des femmes à la vie politique, l'accent étant mis sur les droits civils, économiques et sociaux des femmes, les droits fondamentaux des groupes de femmes marginalisés et la traite des femmes et des filles; et ii) renforcement de la coopération avec la Commission de la condition de la femme et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et

d'autres organes compétents des Nations Unies, en vue de contribuer à promouvoir l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'œuvrer au renforcement des capacités en la matière.

IV. Application de la résolution 60/229 de l'Assemblée générale

A. Coordination et partenariats en vue d'un meilleur impact

11. Au cours de la période considérée, l'Institut a poursuivi sa collaboration avec d'autres entités des Nations Unies. L'INSTRAW cherche à étendre ses relations et à forger des partenariats avec des organisations compétentes, à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies, pour des actions de collaboration permettant de lui donner plus de visibilité et de partager les coûts. Dans l'esprit de la stratégie de l'INSTRAW, qui vise à inclure la participation de partenaires nombreux et variés au développement et à la mise en œuvre de son programme de travail et de ses projets, l'Institut s'est donné comme priorité d'instituer des partenariats avec des représentants de bon nombre d'institutions, dont des entités du système des Nations Unies; des organisations gouvernementales et des mécanismes nationaux de promotion de l'égalité entre les sexes; des universités et des instituts de recherche et de formation; des organisations de la société civile; et le secteur privé. Grâce à ses partenariats multisectoriels, l'Institut s'assure la base la plus large possible pour un dialogue viable portant sur le positionnement de la question de l'égalité entre les sexes dans les programmes de développement.

12. L'Institut entretient des relations de travail qu'il ne cesse de renforcer avec toutes les entités des Nations Unies s'occupant des questions concernant les femmes : le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, la Division de la promotion de la femme et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). Il maintient des relations de coopération étroites avec des entités telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), le Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques, le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), le Groupe de la communication des Nations Unies et le Département de l'information. L'INSTRAW participe à certaines activités de l'équipe de pays des Nations Unies en République dominicaine. Il est aussi en relations étroites avec le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et avec l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones.

13. L'INSTRAW est membre du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, dont la coordination est assurée par le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, et fait partie de plusieurs de ses équipes spéciales, dont l'Équipe spéciale interorganisations sur les femmes, la paix et la sécurité et l'Équipe spéciale établie pour contribuer à l'étude

approfondie du Secrétaire général sur la violence contre les femmes. La Conseillère spéciale participe régulièrement aux sessions du Conseil exécutif de l'INSTRAW. L'Institut est également membre de l'ONU-énergie, de la campagne 16 jours d'activisme contre la violence faite aux femmes et du Réseau de femmes qui fait partie du Réseau d'action internationale contre les armes légères.

14. Dans le cadre des travaux de l'INSTRAW sur les femmes et les envois de fonds, un certain nombre d'entités des Nations Unies ont conclu des partenariats avec l'Institut pour des activités spécifiques. Ainsi, une collection de monographies est en préparation, dans le cadre de partenariats avec le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le FNUAP et la Banque interaméricaine de développement (BID) et parfois avec leur financement. L'Institut collabore également avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et avec des institutions nationales telles que le South African Institute of International Affairs de l'Université de Witwatersrand, l'Institute of Development Studies de l'Université du Sussex (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ainsi que la Fondation mondiale pour la démocratie et le développement et le Bureau national de la statistique de la République dominicaine.

15. Les partenariats de collaboration sont également un élément fondamental du programme de l'INSTRAW sur la participation des femmes à la vie politique. En particulier, le projet triennal financé par l'Agence espagnole de coopération internationale, sur le « renforcement de la gouvernance faisant intervenir le souci de l'égalité des sexes et la participation des femmes au niveau local », rassemble de nombreux partenaires venant de divers secteurs. Ce projet est mis en œuvre en partenariat avec des organismes des Nations Unies tels que l'UNIFEM et le PNUD, ainsi que des établissements universitaires comme la Faculté latino-américaine des sciences sociales en Argentine et au Chili. Surtout, l'Institut travaille en étroite liaison avec les mécanismes nationaux pour l'égalité des sexes au Mexique et dans les pays d'Amérique centrale ainsi que dans la région andine. À cet égard, l'Institut a signé un accord de collaboration avec le Conseil des femmes ministres de l'Amérique centrale. Participent également aux activités du projet des mécanismes chargés de la décentralisation, des partis politiques, des organisations féminines, des organisations autochtones et des organisations non gouvernementales de ces pays.

16. Des accords de coopération et de collaboration suivies ont également été établis pour d'autres thèmes : femmes, paix et sécurité, par exemple, et renforcement des capacités et formation. L'INSTRAW a développé des alliances stratégiques avec divers partenaires pour des projets spéciaux. Parmi ces partenaires, on peut citer l'Agence espagnole de coopération internationale, le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées, le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat, la Banque interaméricaine de développement, le FIDA, la Coopération italienne pour le développement, le Ministère norvégien des affaires étrangères, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le PNUD, le Centre de contact sous-régional du PNUD pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le FNUAP, le secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et l'Université Complutense de Madrid.

17. Pour contribuer au positionnement de la question de l'égalité des sexes dans les divers programmes internationaux pour le développement, l'INSTRAW a mis sur pied et maintient un réseau sur l'égalité des sexes et les médias, qui regroupe des journalistes pour encourager les échanges d'informations sur les questions relatives aux femmes. L'Institut a également établi des relations avec le Département de l'information du Secrétariat et diverses agences d'information telles qu'Inter Press Service (IPS). Il a de plus compilé un répertoire mondial des médias avec lesquels il échange régulièrement des informations et maintient un contact.

18. L'Institut a également établi des relations avec les branches législatives des gouvernements en Espagne, au Guatemala, au Mexique et en République dominicaine, ainsi qu'avec des organisations parlementaires régionales comme le Parlement latino-américain et l'Union interparlementaire. Des relations ont également été établies avec des institutions universitaires : l'Université Complutense de Madrid, l'Université nationale autonome du Mexique et la New School University de New York, entre autres.

B. Principaux aspects du programme d'activités de l'Institut

19. Comme suite aux missions que lui a confiées l'Assemblée générale dans sa résolution 60/229, les programmes de l'Institut pour la période considérée ont été articulés autour de trois principaux sous-programmes de recherche et de diverses activités de formation qui sont examinées en détail dans les paragraphes ci-après.

1. Recherche

20. En 2006 et 2007, l'Institut a effectué des recherches sur les questions suivantes : a) femmes, migrations, envois de fonds et développement; b) égalité des sexes, gouvernance et participation des femmes à la vie politique; et c) femmes, paix et sécurité. Les résultats des études, matériels d'information et de recherche et autres outils élaborés par l'INSTRAW sont disponibles sur le site Web de l'Institut (<http://www.un-instraw.org>).

a) Femmes, migrations, envois de fonds et développement

21. L'INSTRAW a poursuivi ses activités de recherche sur les femmes, les migrations, les envois de fonds et le développement afin de mieux comprendre, en se basant sur l'analyse des questions liées à l'envoi de fonds, comment les sexospécificités (féminisation du phénomène migratoire, inégalité entre les sexes pour ce qui est de l'accès aux ressources, division du travail fondée sur le sexe, rôles sexosociaux, etc.) influent sur l'interdépendance entre la migration et le développement et la déterminent. Par l'analyse des sexospécificités et les activités d'intégration d'une perspective sexospécifique, l'INSTRAW cherche à : intensifier l'efficacité et la viabilité des initiatives prises pour tirer parti de l'importance potentielle des envois de fonds au regard du développement local et communautaire; faire en sorte que ces initiatives engendrent des modèles de développement où l'égalité des sexes est un objectif fondamental; et contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

22. En avril 2006, l'Institut a contribué aux travaux de la Commission de la population et du développement à sa trente-neuvième session, tenue à New York; à cette occasion, les résultats de ses recherches concernant les femmes et les envois de

fonds ont été présentés aux États Membres. Ces résultats mettent en évidence la pertinence du rôle que jouent les questions relatives aux femmes dans les migrations internationales et le développement et soulignent la nécessité d'intensifier les activités de recherche et de renforcement des capacités, qu'il convient de mener en partenariat avec l'ONU et avec les institutions qui s'occupent des questions de population et de développement.

23. Dans le cadre de ses travaux sur les femmes, les migrations et les envois de fonds, l'Institut a participé à de nombreuses réunions préparatoires au Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, dont le Colloque international sur les migrations internationales et le développement organisé en Italie par le Département des affaires économiques et sociales (Turin, 28-30 juin 2006); la table ronde sur les migrations internationales et le développement (Genève, 4 juillet 2006); le petit déjeuner de travail au niveau ministériel organisé par le Conseil économique et social pour examiner les dimensions sexospécifiques des migrations de la main-d'œuvre (Genève, 5 juillet 2006); l'atelier d'experts sur les peuples autochtones et les migrations, organisé par l'Instance permanente sur les questions autochtones et l'OIM (Genève, 6-7 avril 2006); la réunion d'experts organisée par le FNUAP et l'OIM sur les femmes migrantes : Bridging the Gaps throughout the Lifecycle (New York, 2-3 mai 2006); et la Conférence du Fonds d'investissement multilatéral et de la Banque interaméricaine de développement sur les transferts de fonds vers le pays d'origine : rapatriement de salaires et familles transnationales (Washington, 12 mai 2006). En outre, l'Institut a présenté ses travaux sur les femmes et les envois de fonds en tant que participant à la Réunion ibéro-américaine sur les migrations et le développement (Madrid, 18-19 juillet 2006); et à la consultation régionale qu'il a aidé à organiser sur les migrations, les transferts de fonds et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes (Saint-Domingue, 27-28 juillet 2006). Plus récemment, l'Institut a participé au premier sommet des communautés migrantes latino-américaines (Mexico, 10-13 mai 2007) et au Forum mondial sur la migration et le développement (Bruxelles, 10-11 juillet 2007).

24. Lors du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement (New York, 14-15 septembre 2006), l'INSTRAW a participé à la table ronde sur les aspects pluridimensionnels des migrations internationales et du développement, y compris les envois de fonds.

25. Faisant fond sur sa publication de 2005 : *Crossing Borders: Gender, Remittances and Development* (2005), qui mettait en lumière les liens entre femmes, migration, envois de fonds et développement, l'INSTRAW a développé une méthode de recherche qualitative, publiée dans *The Development Potential of Remittances: A Gender Perspective*. Cette méthode peut être adaptée à des situations diverses, dans différentes régions où les flux migratoires ont des caractéristiques distinctes, ce qui permettra de dresser un tableau comparatif, à l'échelle mondiale, de l'aspect sexospécifique des envois de fonds, comme le montre son application dans une série de monographies couvrant 18 pays du monde entier. Ces monographies étudient les sexospécificités des flux migratoires et en particulier les caractéristiques de la migration féminine, les flux des envois de fonds, l'emploi qui en est fait et l'évolution des rôles sexesociaux qui en résulte, particulièrement dans la famille.

26. En se fondant sur les instruments théoriques déjà mis au point, sur les données empiriques obtenues à ce jour et sur les partenariats établis en vue de l'exécution de

son cadre stratégique pour la période 2008-2011, l'INSTRAW mettra l'accent sur les activités de recherche à orientation pratique et sur le renforcement des capacités qui peuvent faire évoluer les politiques, afin de donner plus de poids aux contributions positives des femmes migrantes et aux effets que peuvent avoir sur le développement les envois de fonds, d'un point de vue sexospécifique. On trouvera, dans les grandes lignes des projets indiquées ci-dessous, un aperçu des questions qui seront étudiées par l'INSTRAW :

a) Exploitation des possibilités qu'offrent les envois de fonds aux fins d'un mode de développement non sexiste, en tirant parti des enseignements et des recommandations découlant d'un projet similaire actuellement exécuté dans six pays, en partenariat avec le PNUD. Les activités envisagées portent notamment sur le renforcement des capacités des migrantes qui procèdent à des envois de fonds et l'intensification de la concertation avec les parties prenantes qui s'occupent des questions de développement, afin de faciliter la mise en œuvre des recommandations découlant des travaux de recherche menés par l'Institut et ses partenaires;

b) Effets de la migration sur la famille, une attention particulière étant portée aux adolescents et aux enfants qui sont laissés dans leur pays d'origine;

c) Analyse des chaînes de garde d'enfants au plan mondial et de leurs incidences, l'objet étant de mieux appréhender la réorganisation du travail reproductif à l'échelle mondiale du fait des flux migratoires féminins;

d) Consolidation des droits des migrantes afin d'améliorer leurs conditions de vie, au moyen d'activités de renforcement des capacités des migrantes et des principaux protagonistes dans le cadre du codéveloppement;

e) Renforcement des effets positifs que peuvent avoir sur les femmes les transferts de fonds pour le développement rural, en vue d'aider les femmes des foyers ruraux qui reçoivent ces transferts à améliorer leurs moyens d'existence grâce à des partenariats avec les gouvernements, la société civile et le secteur privé, en adoptant une démarche favorable aux femmes lors de la mobilisation des transferts pour le développement rural.

b) Égalité des sexes, gouvernance et participation des femmes à la vie politique

27. Conformément au paragraphe 7 de la résolution 60/229 de l'Assemblée générale, l'Institut continue d'aider les pays à favoriser et à soutenir la participation politique des femmes. Dans le cadre de ce domaine stratégique, il s'agit de promouvoir la participation des femmes à la vie politique aux niveaux national, régional et local et de faire en sorte que les autorités nationales et locales comprennent que la lutte contre le sexisme est fondamentale si l'on veut affermir la démocratie. Les travaux de recherche menés par l'Institut ont pour objet de formuler des propositions susceptibles de faire évoluer la situation des femmes et d'éliminer la discrimination à leur encontre dans la sphère politique. L'Institut génère des informations à jour et exactes sur la gouvernance démocratique et la participation à la vie politique dans une perspective tenant compte de l'inégalité des sexes. Surtout, il favorise un dialogue permanent entre tous les partenaires afin de mieux contribuer à la lutte contre l'exclusion et d'établir des programmes concertés, concourant ainsi à une gouvernance démocratique sensible aux aspects sexospécifiques et, à terme, à l'établissement de démocraties solides.

28. Parmi les études et les rapports établis dans le cadre de ce domaine de programme, on peut notamment citer : *Guide for Women's Leadership at the Local Level* (2006); *Women's Political Participation at the Local Level in Latin America* (2007); *New Gender Machinery at the Local Level in Latin America* (2007); *Participation of Indigenous Women in Governance Processes and Local Governments: Bolivia, Colombia, Ecuador, Guatemala and Peru* (2006); *Quota Mechanisms for Women's Political Participation: Experiences from Latin America* (2007); *Women's Political Participation at the Local Level in Latin America* (2007); *Diagnostic: Women's Political Participation in the Andean Region* (2007); *Diagnostic: Women's Political Participation in Central America* (2007); et *Agenda from the Local Perspective* (2007). Le texte intégral de ces études est disponible sur le site Web de l'Institut (<http://www.un-instraw.org/participacionpolitica>).

29. Pendant la période 2008-2011, l'Institut a l'intention d'exploiter l'expérience acquise dans les activités de recherche qu'il a entreprises dans ce domaine de programme et de poursuivre ses travaux dans les nouveaux domaines ci-après :

a) Participation des Algériennes, des Marocaines et des Tunisiennes à la vie politique locale. Ce projet comporte trois volets : recherche, renforcement des capacités et concertation sur les politiques;

b) Évaluation et renforcement des capacités des femmes à occuper des postes de responsabilité dans des partis politiques. Les femmes participant à la vie publique ont d'importants défis à relever, qui tiennent aux idées reçues sur le rôle des femmes dans la société ainsi qu'aux attitudes, comportements, politiques et procédures des partis politiques. Il est capital de pouvoir analyser et modifier ces attitudes et procédures afin que les femmes puissent présenter, sur un pied d'égalité, leur candidature à des élections. Pour ce faire, il faut énergiquement renforcer les capacités en la matière et c'est pourquoi les programmes de l'INSTRAW prévoient d'élaborer des matériels et instruments destinés à favoriser la participation égale des femmes au sein des partis;

c) Participation des femmes d'Amérique latine et des Caraïbes à la vie politique locale (2009-2011). Ce projet se fondera sur les résultats du projet en cours dans les pays de l'Amérique centrale et de la région andine.

c) Femmes, paix et sécurité

30. Dans le domaine que constitue le lien entre femmes, paix et sécurité, l'INSTRAW cherche à favoriser une meilleure appréhension des problèmes d'insécurité, souvent liés au sexe, qui se posent de manière différente selon qu'on est une femme ou un homme, aussi bien en période de conflit qu'en temps de paix, et à promouvoir l'égalité des sexes tout comme la pleine participation des femmes, sur un pied d'égalité, au maintien de la paix, aux processus de paix, à la reconstruction et au maintien de la paix après un conflit et à la réforme des institutions chargées d'assurer la sécurité. À cet égard, il est indispensable de créer des réseaux et d'encourager le dialogue avec les responsables politiques, les organes gouvernementaux, les institutions chargées d'assurer la sécurité, les organisations internationales et régionales, la société civile et d'autres acteurs afin qu'ils prennent davantage conscience des insécurités liées au sexe et qu'ils sachent y faire face efficacement et de manière appropriée. Pour atteindre ces objectifs, l'Institut mène des activités de diffusion d'informations, de sensibilisation, de renforcement des capacités ainsi que de contrôle de l'exécution et d'évaluation.

31. En particulier, l'INSTRAW s'est employé à promouvoir l'élaboration de plans d'action nationaux pour faire appliquer les dispositions de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Pour commencer dans cette voie, l'Institut a préparé un guide à l'intention des décideurs nationaux et des groupes de femmes : *Securing Equality, Engendering Peace: A Guide to Policy and Planning on Women, Peace and Security*.

32. L'INSTRAW s'intéresse également aux aspects antisexistes de la réforme des institutions de sécurité. À ce propos, il a mis sur pied un réseau pour la réforme des institutions de sécurité dans une perspective antisexiste, qui regroupe 170 organismes et experts du monde entier, spécialistes de ces questions. Ce réseau fait office de forum de discussion et de centre d'échange d'informations. Par ailleurs, en collaboration avec le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées, l'Institut a établi un groupe de travail sur la réforme des institutions de sécurité dans une perspective antisexiste; ce dernier réunit des groupes et experts de premier plan et fait office d'animateur, de conseiller et d'agent de liaison concernant l'action menée pour que l'insécurité liée au sexe soit prise en compte dans le cadre des initiatives, politiques et instruments de cette réforme. Le Global Directory of Gender, Peace and Security Research Institutions de l'INSTRAW est un répertoire précieux pour les chercheurs, les praticiens et les groupes de femmes en ce qu'il constitue une source d'informations actualisées sur les instituts de recherche en rapport avec les questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité.

33. L'Institut a conclu en 2006 un accord d'une durée de cinq ans renouvelable avec la MINUSTAH, en vertu duquel il fait office de centre de reprise après sinistre et de centre de commandement pour les opérations d'évacuation de la Mission. Étendant la portée de ses activités dans ce domaine, l'Institut a entrepris plusieurs activités visant à faire prendre en compte les sexospécificités et à assurer une formation dans ce domaine. Par exemple, il a réalisé, pour le compte du Département des opérations de maintien de la paix, une étude sur les moyens d'intensifier les recrutements d'effectifs féminins, dans laquelle sont formulées diverses recommandations d'ordre pratique qui sont actuellement en cours d'application. En juin 2007, il a organisé un stage de formation des formateurs à l'intention des hauts responsables de missions du Département, qui portait sur les femmes et le maintien de la paix.

2. Renforcement des capacités et formation

34. L'Institut fait une large place aux activités pratiques et viables de renforcement des capacités aux fins de l'égalité des sexes. En 2006, il a lancé la première base interactive de données pour la formation au thème de l'égalité des sexes, utilisant le logiciel en libre accès Wikipedia pour rassembler modules, matériels et centres de formation et de renforcement des capacités consacrés à ce domaine. Le site Web de l'INSTRAW diffuse partout dans le monde ces modules, matériels et centres de formation sur les questions relatives à l'égalité des sexes, proposant ainsi une base de données exhaustive des matériels de formation préparés par des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales.

35. Afin de promouvoir la prise en compte des sexospécificités dans la planification et l'exécution des projets, l'Institut a mis au point des matériels de formation et conduit des stages de renforcement des capacités sur les moyens de

faire face à la violence perpétrée contre les femmes, la prise en compte des inégalités entre les sexes dans les médias, la participation des femmes à la vie politique locale, la violence et les comportements masculins dominants parmi les jeunes et, en coopération avec l'UNITAR, l'aménagement urbain dans une perspective antisexiste.

36. Dans la limite de ses moyens financiers et de ses ressources humaines, l'INSTRAW entend étendre la portée de son programme de renforcement des capacités à de nouvelles cibles et de nouveaux thèmes.

V. Conclusions

37. **Au cours de la période considérée, l'INSTRAW a continué de collaborer avec un certain nombre d'organes et organismes faisant partie du système des Nations Unies, des agences de coopération internationale, d'autres organismes internationaux, des institutions gouvernementales et des mécanismes nationaux de promotion de l'égalité entre les sexes, des instituts de recherche et de formation, des organisations de la société civile et le secteur privé.**

38. **Avec des moyens humains et financiers limités, l'INSTRAW a fait de nouveaux progrès dans l'exécution de son cadre stratégique pour la période 2004-2007. En ce qui concerne les femmes, les migrations, les envois de fonds et le développement, l'Institut a réalisé des travaux importants dans ce domaine, les plus remarquables étant ses activités de recherche de pointe, sa participation active aux débats intergouvernementaux sur les migrations internationales et le développement, notamment au Dialogue de haut niveau de 2006 consacré à ces questions et à la trente-neuvième session de la Commission de la population et du développement, et le positionnement de ces questions dans les divers programmes internationaux pour le développement et les droits de l'homme. Dans le domaine que constitue le lien entre femmes, paix et sécurité comme dans celui de la participation politique des femmes, l'Institut a non seulement mené des recherches novatrices et pertinentes, en particulier sur la gouvernance démocratique et la participation politique des femmes, sur l'application au plan national des dispositions de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et sur la réforme des institutions de sécurité, mais il a aussi contribué à forger des alliances stratégiques à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies. Dans le domaine de la formation, l'INSTRAW a fait une place de plus en plus large aux activités viables de renforcement des capacités orientées vers la réalisation de l'égalité entre les sexes, en lançant notamment la première base interactive de données pour la formation au thème de l'égalité des sexes. L'Institut a utilisé des technologies nouvelles et novatrices pour encourager la formation de relations de travail virtuel et à distance qui lui permettent de toucher un plus vaste public et de contribuer à faire accéder les femmes à l'égalité et à l'autonomie.**

39. **Sous la direction du Conseil exécutif de l'INSTRAW, l'Institut a mis au point son cadre stratégique pour 2008-2011, étendant ses activités de recherche et de formation à de nouveaux domaines, notamment pour contribuer à la réalisation d'objectifs de développement convenus au plan international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement. Pendant la période 2008-2011, l'INSTRAW poursuivra ses travaux concernant les femmes, les**

migrations, les envois de fonds et le développement dans le cadre de vastes partenariats, afin de faire mieux protéger les droits des femmes migrantes et de contribuer à tirer un meilleur parti de l'importance potentielle des envois de fonds au regard du développement local et de la réalisation des objectifs du Millénaire. En intégrant une perspective soucieuse de l'égalité des sexes dans les domaines de la paix et de la sécurité, l'INSTRAW mettra l'accent sur la pleine participation des femmes, sur un pied d'égalité, aux processus de paix, à la reconstruction et au maintien de la paix après un conflit, à la réforme des institutions chargées d'assurer la sécurité et à l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. L'Institut s'emploiera également à intégrer une perspective soucieuse de l'égalité entre les sexes dans le domaine de la gouvernance et de la participation des femmes à la vie politique, en insistant sur les droits civils, économiques et sociaux des femmes et sur les droits fondamentaux des groupes de femmes marginalisées.

40. Pour mener à bien ses activités, l'Institut intensifiera sa coopération avec la Commission de la condition de la femme et d'autres commissions du Conseil économique et social et avec d'autres organismes compétents du système des Nations Unies, travaillera en étroite collaboration avec le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes et continuera de développer des relations avec des institutions internationales à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies.

41. S'appuyant sur les progrès réalisés pendant la période 2004-2007, l'INSTRAW a l'intention de redoubler d'efforts pour mieux faire connaître son action et les effets de celle-ci, non seulement parce que c'est un moyen d'aider les États Membres, les organisations internationales, la société civile et le secteur privé grâce aux outils de haute qualité développés par ses activités de recherche et de formation concernant l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, mais aussi parce qu'une meilleure visibilité est une composante fondamentale de toute stratégie visant à mobiliser des contributions volontaires au budget de base de l'Institut et à ses projets.